



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

exportations

Question écrite n° 39914

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt sur les conclusions du rapport de la mission sénatoriale sur la filière viande en France et en Europe constituée après le scandale dit de « la viande de cheval ». Le rapport estime que l'augmentation de la consommation mondiale de viande doit permettre à la filière viande française, forte de sa diversité et de ses traditions d'excellence, de pleinement se déployer à l'international. Dans cette perspective, il convient de mobiliser des opérateurs pour prospecter et vendre sur les marchés en croissance en accompagnant les producteurs pour lever les barrières sanitaires, souvent protectionnistes, et favoriser les contacts commerciaux. Selon les auteurs du rapport, la réussite de la stratégie export dépend aussi des moyens de promotion disponibles. Ils soulignent que de ce point de vue, le dispositif français de soutien aux industries agroalimentaires semble caractérisé par un déficit de coordination, entre Sopexa, titulaire d'une délégation de service public (DSP) pour la promotion de la culture alimentaire et des produits français dans le monde, Ubifrance, établissement public chargé d'aider les entreprises à l'export, et l'Adepta. La mission sénatoriale propose ainsi d'inscrire la viande dans le plan export agroalimentaire. Il lui demande de lui indiquer si le Gouvernement entend donner une suite concrète à cette suggestion.

Texte de la réponse

La présidente et la rapporteure de la mission d'information du Sénat sur la filière viande en France et en Europe, ont établi en juillet 2013 un rapport assorti de quarante propositions. La proposition 31 du rapport concerne le plan export agroalimentaire. L'internationalisation des entreprises agroalimentaires est un objectif qui a été clairement affiché par les ministres en charge du commerce extérieur et de l'agroalimentaire lors de leur visite au salon international de l'alimentation en octobre 2012. Le secteur de la viande s'inscrit dans les 7 priorités d'action du gouvernement pour décliner cet objectif : mobilisation des moyens pour que les petites et moyennes entreprises et entreprises de taille intermédiaire s'engagent davantage à l'exportation, notamment à travers la banque publique d'investissement et la création des « développeurs à l'international » dans les régions, simplification des procédures douanières et administratives, formation aux contraintes sanitaires imposées par les pays tiers, ciblage des zones prioritaires et des marchés potentiels, valorisation de la signalétique « France bon appétit », mobilisation des services de l'État pour obtenir la levée des barrières aux échanges. La France a identifié en décembre 2012 une stratégie pour le commerce extérieur. Des priorités géographiques et sectorielles ont été établies afin de coupler l'offre commerciale avec les demandes des pays à l'horizon 2022. La demande mondiale est forte pour le secteur agroalimentaire. Dans ce cadre, la viande a toute sa place dans l'une des 4 démarches ou « familles » fixées qui s'intitule « mieux se nourrir » où la France dispose d'un avantage comparatif en matière de qualité de l'offre. Dans les dix-huit pays prioritaires identifiés dans le secteur agroalimentaire, plusieurs marchés sont porteurs pour la viande : Europe du Nord et du Sud, Russie, Proche et Moyen-Orient, Extrême Orient... Les pouvoirs publics soutiennent les efforts des filières viandes pour pénétrer durablement les marchés porteurs du pourtour méditerranéen, du Moyen-Orient et d'Asie. La mobilisation de l'État passe par l'action des services vétérinaires pour lever les barrières sanitaires, la participation aux

programmes de promotion pays-tiers et les démarches bilatérales (Algérie, Chine, Tunisie, Turquie). En février 2013, la réouverture du marché japonais, après dix ans d'embargo dû à l'encéphalopathie spongiforme bovine, constitue un succès important qui renforce la position française pour obtenir la levée des embargos dans d'autres pays, notamment la Chine. Au-delà, il importe que les filières viandes établissent des stratégies collectives par rapport à l'export, stratégies partagées tout au long des filières. Le ministre de l'agriculture a pour cela demandé à FranceAgriMer d'organiser à l'automne 2013 des réflexions stratégiques par filière, en plaçant l'export comme une des priorités de cette réflexion notamment pour la viande bovine.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39914

Rubrique : Commerce extérieur

Ministère interrogé : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Ministère attributaire : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 octobre 2013](#), page 10698

Réponse publiée au JO le : [7 janvier 2014](#), page 60